



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-04(08)

Plan de surveillance continue des contrôles

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-04(08) – Plan de surveillance continue des contrôles (PaFF)

Énoncés :

Exiger que la développeuse ou le développeur du système, du composant du système ou du service qui s'y rapporte élabore un plan pour assurer une surveillance continue de l'efficacité des contrôles, conformément au programme de surveillance continue de l'organisation.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les plans de surveillance continue visent à établir si les contrôles qui sont planifiés, exigés et déployés au sein du système, des composants du système ou des services qui s'y rapportent continuent d'être efficaces, en se fondant sur les changements inévitables appelés à survenir. Les plans de surveillance continue des développeuses et développeurs produisent un degré de détails tel que l'information fournie peut être intégrée aux programmes de surveillance continue mis en œuvre par les organisations. Les plans de surveillance continue peuvent inclure les types d'activités d'évaluation et de surveillance des contrôles prévus, la fréquence de la surveillance continue et les mesures à prendre advenant l'échec ou l'inefficacité des contrôles.